

acte notarié pouvant être rendue caduque et abus de pouvoir

Par **bonnaud**, le **15/12/2008** à **11:50**

bonjour,

7ans???

'ai confié sous les conseils avisés de ma soeur tout mon argent à ma soeur mme B. Ce, afin qu'il soit en lieu sûr. Jje devais le récupérer à ma demande et avec intérêt d'après ses dires. Cela fait 7ans que .

cet argent a été viré de cpt à cpt perso:cae.

Un acte notarié a été émis afin que je puisse être remboursé lors de la liquidation partage qui aurait lieu après prononciation du divorce de mr et mme B.

Hors depuis peu mme ne veut plus à payer cette créance qui est importante !

Donc désire rendre caduque cette créance .

Ma question car je pense à la loi d'ester ...

COMMENT ME PROTÉGER CAR J'AI DES DROITS N'EST CE PAS

je précise qu'il s'agit tout de même d'un abus de confiance.

Que mon argent a été utilisé sans mon accord, sans que je le sache et que pour plus avoir à le rendre toutes deux dernières années mme B a invoqué le fait que cet argent était un dû de la sci qu'elle dirigeait. Mais je m'insurge car l'argent a été viré sur un compte perso et ne devait de toute façon pas être touché. A